

L'association loi 1901

## Description

Une association loi 1901 est, comme son nom l'indique, régie par la [loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901](#). Elle concerne toutes les associations dont le siège social se situe en France, à l'exception des associations situées en Alsace-Moselle.

Caractérisée par sa liberté contractuelle, chacun est libre de [créer une association](#) et d'en déterminer les règles de fonctionnement. Une seule contrainte : le but poursuivi par l'association ne doit pas être le partage des bénéfices entre ses membres.

[Créer mon association en ligne](#)

## Que représente la loi 1901 pour une association ?

La loi 1901, relative au contrat d'association, est le texte fondamental qui **encadre toutes les associations** situées en France. L'article 1<sup>er</sup> définit l'association comme « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Ainsi, tout individu **ayant un projet ou une cause commune** qui lui tient à cœur est libre de [s'engager dans une association](#), indépendamment de son âge, sa nationalité ou ses compétences.

## Une association à but non lucratif

Il est impossible de créer une [association à but lucratif](#). Ainsi, une association doit avoir un **but non lucratif** : elle ne peut donc pas poursuivre une activité qui **consisterait à partager les bénéfices** entre ses membres. Si une telle situation se produit, les tribunaux peuvent requalifier l'association en société créée de fait.

**A noter** : il est possible d'exercer des activités lucratives au sein d'une association. Il est donc possible de réaliser des bénéfices, mais interdit de les partager !

## Les différentes catégories d'associations

Il existe plusieurs [types d'associations](#) :

- Une [association agréée](#), qui a reçu un agrément par décision ministérielle
- Une association reconnue d'utilité publique, qui bénéficie d'une reconnaissance par décret en Conseil d'État
- Une association d'intérêt général, qui permet de délivrer des [reçus fiscaux](#) à ses donateurs

## Les différentes catégories d'associations

Association agréée



Agrément donné par  
décision ministérielle

Association reconnue  
d'utilité publique



Reconnaissance  
accordée par décret  
en Conseil d'Etat

Association  
d'intérêt général



Permet de délivrer  
des reçus fiscaux  
à ses donateurs

**LegalPlace.**

## Quel statut juridique pour une association ?

La loi 1901 définit le [statut juridique](#) des associations. A l'instar d'une société, une association est une **personne morale**. Elle bénéficie de la personnalité juridique une fois qu'il a été procédé à **sa déclaration en préfecture**, puis à la publication d'un extrait de sa déclaration au [Journal officiel des associations](#) (JOAFE). La publication au JOAFE lui permet notamment de :

- signer des contrats,
- disposer d'un patrimoine propre
- ouvrir un compte bancaire en son nom
- agir en justice devant les juridictions
- recevoir des [subventions](#)

**A noter** : vous pouvez [déclarer votre association en ligne](#).

Une association doit être **encadrée par des statuts**. Les statuts doivent être rédigés en fonction des besoins des fondateurs, et leur contenu est libre. Néanmoins, certaines mentions doivent figurer dans les statuts : le nom de l'association, son objet, l'adresse de son [siège social](#),...

**Zoom** : la liberté contractuelle laissée aux membres dans la rédaction des statuts implique cependant une rédaction claire et minutieuse de ceux-ci. Pour vous aider dans la [création de votre association](#), LegalPlace se charge de l'ensemble des démarches administratives en ligne.

Les statuts fixent les modalités de [fonctionnement de l'association](#). Ils ont **force de loi pour les membres** de l'organisme associatif.

## Qui décide dans une association loi 1901 ?

La loi 1901 ne définit pas les organes de gouvernance d'une association. Une association est donc libre de déterminer, dans ses [statuts](#), **ses instances dirigeantes** et leurs attributions.

En principe, les organes de gouvernance d'une association sont :

- [L'Assemblée générale](#)
- Le Conseil d'administration
- Le bureau

Il n'est **pas obligatoire de se doter des organes de gouvernance** précédemment cités. En revanche, une association doit obligatoirement désigner un responsable légal. L'organe choisi pour représenter l'association doit être précisé dans les statuts.

Par ailleurs, même si une association est libre de se doter d'un [bureau](#) ou non, il est préférable de désigner, pour le **bon fonctionnement** de la structure :

- Un [Président](#)

- Un secrétaire
- Un [trésorier](#)

**A noter** : une association peut rémunérer ses dirigeants. Toutefois, la [rémunération de chaque dirigeant d'association](#) ne doit pas dépasser les  $\frac{3}{4}$  du SMIC.

## Quelles sont les obligations d'une association ?

Une association doit obligatoirement tenir une [comptabilité](#). Les obligations comptables sont **propres à chaque association** et dépendent de :

- La taille de l'association
- Son activité
- L'exercice d'une activité lucrative ou non
- Son mode de financement

Selon la taille de l'association, celle-ci devra tenir :

- Une **comptabilité de [trésorerie de l'association](#)**, qui consiste à suivre, de manière chronologique, les encaissements et les décaissements
- Ou une **comptabilité d'engagement**, plus exigeante, destinée à rendre compte de la bonne gestion de l'association à ceux qui financent l'association

Par ailleurs, certaines associations sont tenues de réaliser des comptes annuels, conformément au [plan comptable](#), notamment :

- Les associations bénéficiant des aides publiques ou des dons supérieurs à 153 000 euros
- Les associations exerçant une activité économique, sous conditions de chiffre d'affaires
- Les associations exerçant une activité commerciale et fiscalisée
- Les [associations reconnues d'utilité publique](#)
- Les organismes faisant appel public à la générosité

Ces associations sont donc tenues d'**établir un plan de comptes et un livre journal**.

## Comment financer une association ?

Il est possible de financer une association grâce à ses **propres ressources**. Une association peut également se financer en exerçant une **activité lucrative**, à condition de :

- Ne pas concurrencer le secteur commercial
- Avoir une gestion désintéressée

Le [financement d'une association](#) repose également sur :

- Les subventions publiques
- Les [dons](#) et legs
- Le [mécénat](#)
- Le sponsoring, le parrainage
- La participation de ses membres (droits d'adhésion, cotisations)

## Quelle fiscalité pour une association ?

En principe, une association doit avoir une **gestion désintéressée**. Cela signifie que l'organisme ne doit ni rechercher le profit, ni partager ses bénéfices. La non-lucrativité d'une association entraîne une **exonération des impôts commerciaux** : IS, [TVA](#) et CET.

Cependant, si une association réalise des activités lucratives, elle perd ses avantages fiscaux. Les recettes enregistrées seront donc assujetties à l'impôt sur les sociétés.

Notre guide sur la [fiscalité des associations](#) explique en détail les obligations fiscales d'une association.

## FAQ

### Comment savoir si une association est régie par la loi 1901 ?

Pour savoir si une association est régie par la loi 1901, il suffit de se rendre sur la plateforme des données publiques [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr), qui recense toutes les associations loi 1901.

## **Est-il obligatoire de tenir une Assemblée générale ?**

La loi 1901 n'impose pas la tenue d'une Assemblée générale tous les ans, sauf si les statuts de l'association le prévoient. En pratique, les comptes sont approuvés annuellement, ce qui impose la tenue d'une Assemblée générale annuelle.

## **Une association peut-elle embaucher des salariés ?**

Il est tout à fait possible d'embaucher des salariés au sein d'une association. Ils bénéficient des mêmes droits que les salariés d'une entreprise classique.

## **Est-ce qu'une association peut faire des bénéfices ?**

Une association peut réaliser des bénéfices en exerçant une activité commerciale. Cependant, la redistribution des bénéfices aux membres de l'association est strictement interdite.